

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 23 juin 2025

Délibération N° 23/06/2025 2-2

**TRAVAUX DE CREATION D'UNE AIRE DE FITNESS DANS LE PARC  
JEAN-PIERRE DELEURY**

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES  
DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS**

=====  
L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 17 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS  
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Serge BRUNEAU  
Mme Maggy JANSOONE

Mme Lise-Marie MARTEL est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La commune a décidé de créer une aire de fitness dans le parc Jean-Pierre Deleury.

Le montant de l'opération s'élève à 30 000,00 €HT.

Ces travaux sont éligibles au fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté Urbaine d'Arras.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux de création d'une aire de fitness	30 000,00 €	CUA - Fond de concours aux communes (50%)	15 000,00 €
		VILLE - Fonds propres (50 %)	15 000,00 €
TOTAL	30 000,00 €	TOTAL	30 000,00 €

Considérant ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération de création d'une aire de fitness dans le Parc Jean-Pierre Deleury ;
- approuver le plan de financement ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours aux communes de la Communauté Urbaine d'Arras d'un montant de 15 000 € pour cette opération et signer tout acte nécessaire. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Nicolas DESFACHELLE  
Maire,

